



# INNOVATION

## LES NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT

Favoriser les contacts entre les jeunes entreprises innovantes et les organismes susceptibles de leur apporter des fonds propres ou de leur consentir des prêts et faire connaître le nouveau dispositif de soutien public au financement de l'innovation dans notre pays... Telle est la vocation des Forums du financement de l'innovation (le premier s'est tenu à Lyon le mois dernier) que le gouvernement a souhaité organiser dans toute la France au cours des prochains mois. *Industries* présente ici le rôle dévolu à chacune des trois nouvelles instances mises en place l'an dernier par le gouvernement en vue de moderniser notre dispositif de financement public de l'innovation – le groupe Oséo, l'Agence nationale de la recherche et l'Agence de l'innovation industrielle – ainsi que les aides européennes dispensées dans le cadre des Programmes communautaires de recherche et développement.

Les forums du financement de l'innovation et de la compétitivité

## Le nouveau dispositif de f

Objectif prioritaire des Forums de l'innovation et de la compétitivité qui vont se tenir dans toute la France au cours des prochains mois : être autant de points de rencontre entre les entreprises innovantes et leurs investisseurs potentiels.

C'est avant tout pour faciliter le contact entre les entreprises innovantes petites ou moyennes d'une part et les organismes susceptibles de les accompagner financièrement d'autre part que François Loos, ministre délégué à l'Industrie, a décidé il y a quelques mois d'organiser sept grandes réunions d'information dans toute la France. Intitulées Forums du financement de l'innovation et de la compétitivité, ces manifestations ont également pour vocation de faire connaître aux chefs d'entreprise les nombreuses dispositions prises l'an dernier par le gouvernement en faveur du financement de l'innovation dans notre pays. Avec près de 400 demandes de rencontres, la première de la série qui a rassemblé, le 7 mars dernier à Lyon dans les locaux de l'IFP, 40 grands comptes, 72 investisseurs et plus de 200 PME a connu un véritable succès. Six autres

P. RICHAUD-MENIER



**Le 1<sup>er</sup> Forum de l'innovation et de la compétitivité s'est tenu le 7 mars dernier à Lyon.**

jours de ce type sont prévues d'ici au mois de février 2007. « Ainsi, a indiqué François Loos ce jour-là dans son discours d'ouverture, nous pouvons espérer aider nos entreprises petites et moyennes à grandir. »

### Un déficit d'entreprises de taille intermédiaire

Car le diagnostic est aujourd'hui unanime : la France souffre d'un déficit d'entreprises de taille intermédiaire. Par rapport aux Etats-Unis ou à l'Allemagne, l'écart est particulièrement flagrant. Dans ces deux pays, on compte en effet par exemple deux fois plus d'entreprises dans la tranche d'effectifs de 50 à 99 salariés qu'en France. D'où les nombreuses dispositions prises récemment par le gouvernement pour aider les PME à améliorer leur compétitivité et notamment en finançant une partie de leurs dépenses de recherche et développement. Au-delà des différentes mesures contenues dans la loi de finances 2006 adoptées par le Parlement en décembre dernier (on pense au renforcement du crédit d'impôt-recherche ou à la réduction de la taxation des redevances de brevets),

### L'accès aux grands comptes et à la commande publique

« Rien ne sert d'offrir des financements aux PME, si elles n'ont pas de marché », a rappelé François Loos lors du Forum de l'innovation de Lyon. Telle est la raison pour laquelle le gouvernement a encouragé la signature, en septembre dernier à Bercy, du Pacte PME. Destiné à faciliter l'accès des entreprises petites ou moyennes à la commande des grands comptes publics et privés, il rassemble des donneurs d'ordre qui s'engagent à réaliser une part significative de leurs achats auprès d'entreprises petites ou moyennes.

Autre démarche allant dans le même sens : le gouvernement souhaite obtenir de ses partenaires européens l'inscription dans le droit européen d'une disposition type *Small business act* qui autoriserait une certaine préférence au profit des PME dans l'attribution des marchés publics.



## Financement de l'innovation



D. R.

elles s'ordonnent autour de deux idées essentielles : le renforcement des fonds propres des entreprises et la création de trois agences spécialement dédiées au financement de l'innovation et spécialisées en fonction du type d'acteurs : industriels, PME ou laboratoires.

Le renforcement des fonds propres d'abord. Pour financer leurs efforts de recherche et d'innovation, toutes les entreprises, et plus spécialement les PME, doivent être en mesure de se projeter sur le long terme et de trouver des actionnaires susceptibles de les accompagner dans la durée. Tel est le sens de la consultation qui a été lancée en février dernier par Thierry Breton, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales. Placée sur le site internet de chacun des deux ministères concernés, elle avait pour objectif de recueillir l'opinion des professionnels sur la manière optimale de structurer l'investissement de deux milliards d'euros – l'annonce en avait été faite par Jacques Chirac, le 5 janvier dernier, lors de ses vœux aux forces vives de la Nation – que le gouvernement entend allouer au cours des mois à venir à des opérations permettant d'augmenter le capital des entreprises petites ou moyennes les plus dynamiques. « *Il ne s'agit pas pour l'Etat de se substituer au marché, précise le document publié à cette occasion, mais de favoriser son développement grâce à l'effet de levier induit par les capitaux publics.* »

### Trois nouvelles agences de financement spécialisées

Après les fonds propres, l'aide à l'innovation proprement dite. C'est précisément le rôle dévolu aux nouvelles agences de financement mises en place par le gouvernement tout au long de l'année 2005. Au nombre de trois, elles ont pour mission de répondre de façon ciblée aux attentes de chacun des différents types d'entreprises innovantes. Issu en janvier 2005 du rapprochement de l'Anvar et de la BDPME, le

### Le calendrier des Forums

Organisés avec l'appui des pôles de compétitivité implantés localement (Lyonbiopôle dans les biotechnologies et Axelera dans la chimie-environnement le 7 mars dernier à Lyon), les Forums du financement de l'innovation et de la compétitivité offrent aux entreprises participantes des opportunités de rencontres d'affaires avec des grands comptes et des investisseurs privés. Des tables rondes et des ateliers sont également organisés afin de les informer sur les possibilités de financement offertes par les investisseurs institutionnels ainsi que sur les perspectives présentées par les pôles de compétitivité.

Les prochains Forums se tiendront :

- à Marseille, le 11 mai 2006, autour du pôle Solutions communicantes sécurisées,
- à Grenoble, le 1<sup>er</sup> juin 2006, autour du pôle Minalogic, spécialisé dans les nanotechnologies,
- à Paris, le 26 septembre 2006, autour des deux pôles IMVN (Image, multimédia et vie numérique) et System@tic spécialisé dans les logiciels et les systèmes complexes,
- à Toulouse, en novembre 2006, autour du pôle Aéronautique, espace et systèmes embarqués,
- à Rennes, en janvier 2007, autour du pôle Images et réseaux,
- à Strasbourg, en février 2007, autour du pôle Innovations thérapeutiques.

*Industries* présentera un compte-rendu de l'ensemble de ces manifestations.

groupe Oséo est ainsi plus spécialement chargé de soutenir les PME lors des étapes les plus risquées de leur développement : la création, l'innovation et la transmission. Créée en février 2005, l'Agence nationale de la recherche a pour mission de concentrer l'essentiel de ses moyens en direction d'un certain nombre de projets de recherche sélectionnés sur appels à projets aussi bien dans les laboratoires publics que dans les entreprises. Enfin, l'Agence de l'innovation industrielle est plus spécialement chargée de soutenir un nombre limité de grands programmes d'innovation industrielle d'envergure internationale. Les premiers projets financés seront bientôt annoncés.

Enfin, troisième élément de la politique de soutien à l'innovation : le dispositif des pôles de compétitivité. Parce qu'on innove moins bien seul, le gouvernement souhaite encourager la recherche coopérative public-privé. A cette fin, il a labellisé l'été dernier une soixantaine de pôles de compétitivité qui ont vocation à recevoir des financements importants provenant de la Caisse des dépôts et consignations mais aussi des trois nouveaux établissements mis en place l'an dernier et des collectivités locales ainsi que du Fonds de compétitivité des entreprises géré par le ministère de l'Industrie : 43 millions d'euros au titre de l'année 2005. Un premier appel à projets portant sur un montant total de 100 millions d'euros s'est clos en février dernier au titre des crédits disponibles pour l'année 2006. Quant au second, il a été publié le 29 mars dernier et il prévoit une enveloppe totale de 70 millions d'euros pour des projets à déposer avant le 15 mai prochain. Un troisième appel à projets interviendra au cours de l'automne prochain. ■

## « Stimuler l'innovation dans les entreprises par de nouvelles mesures d'incitation et de soutien »



P. BAGEVIN/SIRCOM

**Directeur général des Entreprises à Bercy, Luc Rousseau rappelle les grandes orientations du nouveau dispositif d'aide publique à l'innovation mis en place l'an dernier.**

**Luc Rousseau avec Sophie Rémont, chargée de mission All (à droite) et Caroline Mischler, chef de bureau à la DGE.**

**Industries : La France doit-elle intensifier ses efforts en recherche et développement pour accroître sa compétitivité ?**

**Luc Rousseau :** Pour l'instant, nous investissons 2,2 % de notre PIB dans la recherche et développement avec globalement une répartition 50/50 entre la recherche publique et la recherche privée. Quand on observe la position de la France par rapport aux autres pays, il apparaît très nettement que c'est du côté de la recherche privée que les montants investis doivent augmenter. D'où la nécessité, pour le gouvernement français, de stimuler l'innovation dans les entreprises par de nouvelles mesures d'incitation et de soutien. Cela s'est déjà traduit par quatre mesures essentielles mises en œuvre en 2005 : la création des deux agences AII et ANR, la mise en place du groupe Oséo, unissant les forces de l'Anvar et de la BDPME Sofaris et, enfin, la labellisation des pôles de compétitivité.

**Industries : Dans ce nouveau paysage, comment s'articule désormais le dispositif gouvernemental de soutien à l'innovation ? Comment les entreprises peuvent-elles y trouver avantage ?**

**L. R. :** Située le plus en amont du processus, l'ANR apporte son appui aux entreprises et aux laboratoires sur des thématiques de recherche prometteuses. Pour

ce faire, elle dispose d'un budget de 700 millions d'euros par an. Les projets concernent aussi bien les grands groupes que les PME. Avec un budget de 2 milliards d'euros, l'AII soutient, quant à elle, des grands projets d'un coût financier important qui présentent des ruptures technologiques réelles. En leur apportant la possibilité d'un partage des risques, l'AII entend aider les entreprises à aller de l'avant sur la R&D. Bien entendu, des PME peuvent y être impliquées dans le cadre de consortiums dans les cas où elles fournissent des apports technologiques essentiels.

Mais c'est le plus souvent au sein du groupe Oséo que les PME innovantes trouvent leurs interlocuteurs naturels. Les moyens du nouveau groupe en termes de soutien à l'innovation vont être bientôt doublés : de 80 millions d'euros en 2005, ils seront portés à 160 millions d'euros en 2007. Aujourd'hui, les synergies mises en œuvre entre les filiales du groupe assurent un continuum de soutiens à l'entreprise qui doit lui permettre de devenir rapidement un leader sur son créneau.

**Industries : Des partenariats peuvent-ils se développer avec les pôles de compétitivité ?**

**L. R. :** Tous les acteurs de l'innovation peuvent y contribuer en apportant un soutien financier supplémentaire aux projets présentés par les pôles de compétitivité. Financés globalement à hauteur de 1,5 milliard d'euros par l'Etat, via le Fonds de compétitivité des entreprises, les 66 pôles de compétitivité labellisés favorisent le développement d'un travail commun entre le monde de l'entreprise, de la recherche et de l'enseignement. Bref, avec les pôles de compétitivité, on va vers une concentration de moyens et une spécialisation des territoires qui nous permettent de ne plus affronter la concurrence internationale de manière isolée. C'est également une garantie d'efficacité et de lisibilité pour les clients et les investisseurs.

**Industries : Que faire pour encourager les financeurs privés à se rapprocher des entreprises innovantes ?**

**L. R. :** L'Etat doit faciliter ce rapprochement. En apportant son soutien aux projets de R&D, l'Etat donne un signe aux investisseurs privés : ces entreprises sont prometteuses et méritent d'être financées de façon privilégiée. Car l'innovation est une course de vitesse pour arriver le premier sur le marché. Il y a une très grande attente qui s'est clairement manifestée lors de la première édition des Forums du financement de l'innovation et de la compétitivité qui s'est tenue à Lyon début mars. Cette manifestation s'est soldée par un grand succès : 400 entreprises et investisseurs s'y sont rendus et 350 rencontres ont eu lieu entre porteurs de projets et financeurs. C'est très encourageant pour les forums qui vont se dérouler dans d'autres villes au cours des prochains mois. ■

La Caisse des dépôts et consignations jouera un rôle clé dans le renforcement des fonds propres des PME.

G. DONATI-BIRGON

## A la recherche de fonds propres

Afin de permettre aux PME les plus dynamiques de disposer des fonds propres indispensables à leur développement le gouvernement travaille à l'élaboration d'un programme d'investissement à leur intention.

**P**hénomène connu : les entreprises petites ou moyennes en forte croissance ont souvent le plus grand mal à trouver les capitaux susceptibles d'assurer leur développement. D'où la demande faite au gouvernement, le 5 janvier dernier, par Jacques Chirac, président de la République, à l'occasion de ses vœux aux forces vives de la Nation, de mettre sur pied dès cette année un programme nouveau d'opérations financières qui permettra d'investir 2 milliards d'euros de fonds publics dans le capital des PME les plus dynamiques. Aujourd'hui, le processus est lancé et l'ensemble du dispositif devrait être opérationnel au début de l'été prochain.

Tout avait commencé il y a plus d'un an avec la mise en place par les services de Bercy d'un groupe de travail auquel ont été associés des représentants de la Caisse des dépôts et consignations, du groupe Oséo et de l'Afic (Association française des investisseurs en capital). Sur la base de ses travaux, un document d'orientation et de consultation a été mis en ligne le 17 février dernier sur les sites internet des deux ministères concernés. Objectif : recueillir le plus grand nombre possible d'avis et d'opinions sur le sujet. La diversité des modes d'intervention ? Le rythme d'engagement des capitaux mobilisés ? La gouvernance du dispositif ? Depuis le milieu du mois de mars, cette phase est achevée.

Un comité d'orientation d'une vingtaine de membres réunissant des représentants de l'Etat, de la Caisse des dépôts et du groupe Oséo ainsi que des per-

sonnalités qualifiées appartenant au monde de l'entreprise et au secteur financier sera prochainement mis en place. Il aura pour missions essentielles de définir les objectifs de l'ensemble du dispositif et d'arrêter de manière précise la politique d'allocations des fonds. En effet, compte tenu de la diversité des situa-

tions rencontrées dans le monde des entreprises petites ou moyennes, le schéma de mise en œuvre du dispositif prévoit la possibilité d'une grande variété dans les modes d'intervention financière avec des opérations de capital-amorçage, de capital-développement, de capital-risque technologique.

Autre principe retenu : les apports de capitaux se feront par l'intermédiaire de fonds d'investissement gérés selon les meilleures pratiques professionnelles. Enfin, le rythme d'engagement des capitaux mobilisés sera flexible afin de s'adapter aux évolutions éventuelles du marché au cours des années à venir.

En accélérant le développement des PME les plus dynamiques, l'initiative du président de la République devrait contribuer à favoriser l'émergence des entreprises de taille intermédiaire qui font actuellement défaut pour affronter la concurrence internationale. Elle devrait également permettre une meilleure allocation de l'épargne vers les jeunes entreprises à haut potentiel. ■



D.B.

### Mesures fiscales

Afin d'aider les PME à améliorer la structure de leur bilan, le gouvernement a pris l'an dernier une série de mesures visant à encourager l'émergence d'un actionariat stable. Elles ont été transcrites dans la loi de finances 2006 autour de deux idées :

- l'allègement progressif de l'imposition des plus-values en fonction de la durée de détention des actions qui concerne aussi bien le particulier qui épargne que le chef d'entreprise qui part à la retraite ou qui cède son affaire ;
- la non-surfiscalisation de la détention d'actions d'une entreprise. C'est ainsi qu'une exonération de 75 % de l'impôt de solidarité sur la fortune a été consentie aux salariés qui possèdent des titres de leur entreprise ainsi qu'aux dirigeants qui partent à la retraite.



## Au service des PME innovantes

Né l'an dernier du rapprochement de l'Anvar et de la BDPME, le groupe Oséo joue un rôle essentiel de soutien et d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes.

Issu il y a un peu plus d'un an du rapprochement de l'Anvar (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) et de la BDPME-Banque du développement des PME, le groupe Oséo – 2 000 collaborateurs aujourd'hui – est désormais la pièce maîtresse du dispositif mis en place par l'Etat en faveur du développement des entreprises petites ou moyennes innovantes dans notre pays. « *En créant un seul établissement public regroupant à la fois l'expertise technique de l'Anvar et les compétences financières de la BDPME, explique Jean-Pierre Denis, le président d'Oséo, nous contribuons sans aucun doute à faciliter l'accès des entreprises aux divers mécanismes de soutien public prévus par le gouvernement.* » Car Oséo est à la fois un expert en innovation dont les crédits d'intervention sont relativement importants – 80 millions d'euros pour l'exercice 2005 – et une banque dont les activités de financement et de garantie a progressé d'environ 10 % pour sa première année d'exercice.

Donner envie d'entreprendre, mettre les PME au cœur d'un réseau d'innovation et accompagner les jeunes entreprises tout au long de leur vie, en particulier dans les moments où elles prennent les plus grands risques... Tels sont donc désormais les métiers du nouveau groupe organisé en trois filières distinctes. Oséo-Anvar tout d'abord dont la mission est de soutenir l'innovation et de favoriser les transferts de technologies dans l'univers des PME (près de 4 700 projets aidés l'an dernier). Oséo-BDPME, ensuite, dont la vocation est d'assurer le développement financier des entreprises innovantes aux côtés des autres établissements bancaires. Soit sous la forme d'apports en

### Les produits financiers Oséo

La création du groupe Oséo s'est traduite l'an dernier par un élargissement significatif de la gamme des produits financiers mis à la disposition des jeunes entreprises innovantes. Au-delà des subventions ou des avances remboursables consenties par Oséo-Anvar, on peut citer :

- le prêt participatif d'amorçage destiné aux PME qui ne sont pas encore éligibles aux financements bancaires habituels ;
- le CDI, Contrat de développement innovation, dont la vocation est de faciliter le financement des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés à des projets innovants. Il s'adresse aux entreprises de plus de trois ans pour un montant maximum de 400 000 € ;
- le Fonds de garantie innovation qui permet de faciliter l'accès des PME innovantes au crédit bancaire grâce à une garantie de 60 %.

fonds propres, soit sous la forme de prêts bancaires traditionnels, soit encore sous la forme de garanties des prêts consentis par d'autres investisseurs. Oséo Services, enfin, assure la gestion des services en ligne qui sont mis à la disposition des PME. A noter que le groupe compte dans toute la France un réseau de 60 implantations régionales qui lui permet d'assurer un véritable service de proximité à destination du tissu économique local.

### Une liaison étroite avec les établissements bancaires

Cette organisation lui permet également de travailler en liaison étroite avec les nombreux autres acteurs publics ou privés qui accompagnent sur le terrain le développement des PME. On pense aux grandes écoles, aux universités, aux organismes de recherche, aux conseils régionaux, aux chambres consulaires, aux réseaux d'aide à la création d'entreprise mais aussi aux autres établissements bancaires ou intervenants en fonds propres. ■

### Contacts

- Oséo
- 27-31, avenue du Général Leclerc
- 94170 Maisons-Alfort.
- Tél. : 01 41 79 91 00.





## Soutenir la recherche fondamentale ou appliquée

Mise en place il y a un peu plus d'un an, l'Agence nationale de la recherche a déjà contribué au financement de 1 400 projets de recherche fondamentale ou appliquée.

**P**lus de 5 400 dossiers reçus et 1 400 projets retenus et financés. Mise en place en février 2005, la toute nouvelle Agence nationale de la recherche (ANR) a fait la preuve de son utilité dès sa première année d'exercice. Au travers des 35 appels à projets lancés l'année dernière qui concernaient des domaines d'activité aussi variés que l'agriculture, l'alimentation, l'énergie, l'environnement, les nanotechnologies, la santé ou les sciences humaines et sociales... elle a en effet permis à plus de 4 500 chercheurs (ou équipes de chercheurs) de bénéficier d'un soutien financier significatif. Montant total des sommes dispensées pour cette première année : 540 millions d'euros, dont une bonne partie en direction des réseaux de recherche et d'innovation technologiques ainsi que des pôles de compétitivité labellisés par le gouvernement l'été dernier.

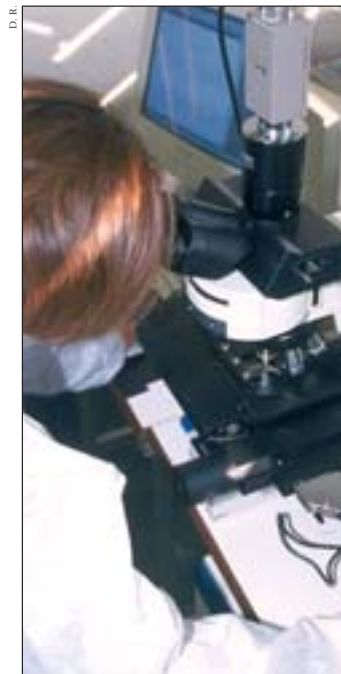
### De véritables partenariats de recherche publics-privés

Structure légère d'une cinquantaine de personnes, l'Agence nationale de la recherche a été instituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public dont la vocation essentielle est de soutenir les travaux de recherche fondamentale ou appliquée conduits dans des laboratoires publics ou privés et susceptibles de déboucher à terme (les aides sont consenties normalement pour une durée de trois ans) sur l'émergence de nouvelles connaissances de base. Autre condition : favoriser à cette occasion la mise en place de véritables partenariats de recherche publics-privés. S'inspirant de l'exemple de nombreux pays étrangers, et notamment des plus avancés d'entre eux, ce système de financement de la recherche sur projets constitue sans aucun doute un réel facteur de dynamisme aussi bien pour la recherche fondamentale que pour la recherche-développement. « *Il nous conduit en effet le plus souvent*, explique Gilles Bloch, le directeur de l'Agence, *à sélectionner des projets répondant à des critères à la fois de qualité scientifique et de pertinence économique.* »

Au programme de l'année 2006, une quarantaine d'appels à projets qui ont été lancés au cours des dernières semaines. Seize d'entre eux concernent le développement durable et portent sur des domaines tels que l'énergie, l'environnement ou les écosystèmes. Douze intéressent deux domaines proches l'un de l'autre : la biologie et la santé, cinq les tech-



Une quarantaine d'appels à projets ont été lancés au début de cette année.



nologies de l'information et deux les sciences sociales. Enfin trois programmes non thématiques sont également en cours d'instruction. Ils ont pour objectif de donner une impulsion nouvelle à des projets de recherche pour lesquels la France est actuellement bien positionnée dans la compétition internationale, de favoriser l'accueil dans notre pays de chercheurs étrangers de haut niveau et l'arrivée de jeunes chercheurs dans la communauté scientifique nationale. La sélection définitive des projets devrait intervenir dans le courant du mois de juillet prochain. ■

### Contact

Agence nationale de la recherche  
1, rue Descartes - 75005 Paris  
Tél : 01 55 55 90 90. [www.gip-anr.fr](http://www.gip-anr.fr)

### Le label Carnot

Prévu par la loi de programme sur la recherche adoptée par le Parlement le 7 mars dernier, le label Carnot est destiné à soutenir les organismes de recherche publique qui mènent une politique active de partenariat avec les laboratoires du secteur privé. Il est attribué pour une durée de quatre ans renouvelable. Chargée de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, l'ANR y consacra cette année une enveloppe d'un montant total de 40 millions d'euros. Lancé par le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, le premier appel à candidatures (67 dossiers reçus) a déjà permis la labellisation Carnot de vingt structures de recherche. Un nouvel appel à candidatures sera lancé au cours de l'été 2006 pour une labellisation en 2007.



## Accompagner les plus grands projets

Récemment mise en place, l'Agence pour l'innovation a pour mission de favoriser l'émergence de grands projets mobilisateurs d'innovation industrielle.

**A**irbus, Ariane, le grand programme nucléaire ou le TGV... C'est pour favoriser le lancement de nouveaux projets structurants de cette importance qu'a été décidé au début de l'année dernière la création de l'AII (Agence de l'innovation industrielle). Mise en place officiellement au début de l'automne 2005 sur la base des conclusions d'un rapport intitulé « Pour une nouvelle politique industrielle » et rédigé à la fin de l'année 2004 par Jean-Louis Beffa, président-directeur général du groupe Saint-Gobain, et aujourd'hui également président du conseil de surveillance de la nouvelle agence qui compte maintenant une vingtaine de collaborateurs. Chargée de favoriser le développement à partir du territoire français d'activités industrielles de haute technologie reposant sur de grands programmes de recherche (plusieurs millions d'euros au moins) et susceptibles de déboucher à terme sur des « produits » de pointe occupant une part significative du marché mondial, elle devrait apporter dès cette année son soutien à une vingtaine de projets.

A cette fin, l'AII finance essentiellement les PMII, c'est-à-dire les Programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle. Les instruments financiers prennent la forme, selon les cas, d'une subvention ou d'une avance remboursable qui couvre pendant la durée du programme, comprise généralement entre cinq et dix ans, la moitié au plus du montant des dépenses de R&D nécessaires, le solde restant pris en

**L'AII finance des projets représentant un investissement de recherche particulièrement important.**



charge par les entreprises industrielles parties prenantes. Principaux secteurs d'activité concernés : la chimie, l'environnement, l'énergie, les transports, la santé et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ces conditions, les destinataires potentiels de ces aides sont naturellement des grandes entreprises industrielles capables de porter des projets d'envergure ou des entreprises moyennes travaillant dans les secteurs de haute technologie. « *Bien entendu*, explique Jacques Magen, responsable des relations internationales à l'AII, *les entreprises petites ou moyennes peuvent se trouver concernées, notamment lorsqu'elles sont parties prenantes à un grand projet.* »

En effet, les premiers dossiers qui ont été rendus publics le 25 avril dernier par Jacques Chirac, président de la République, émanent pour la plupart d'un consortium piloté par une grande entreprise leader et auxquels participent un certain nombre de PME technologiques qui prennent en charge une partie précise des technologies innovantes mises en œuvre. ■

### Contacts

Agence pour l'innovation industrielle  
195, bd Saint-Germain - 75007 Paris  
Tél. : 01 58 50 16 00  
Mél : [contact@aii.fr](mailto:contact@aii.fr)



### La procédure PMII

Etablissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Economie et du ministre chargé de l'Industrie, l'AII s'est fixée pour objectif de soutenir entre 15 et 20 contrats PMII par an. Pour cela, elle a prévu une procédure en quatre étapes. Tout commence par une discussion informelle avec les porteurs de projets qui est suivie par une présentation orale substantielle du contenu du programme. Si le projet est éligible, un dossier écrit est sollicité. Si, après évaluation, le dossier est considéré comme prêt à être soutenu, il est soumis pour approbation au conseil de surveillance de l'AII. La dernière étape est formalisée par la signature d'un contrat entre l'Agence et le consortium d'entreprises demandeur après une phase de négociations.



## Les aides de la Commission de Bruxelles

Portant sur la période 2007-2013, le 7<sup>e</sup> PCRD communautaire constituera une source importante de financement pour les travaux de recherche des entreprises européennes innovantes.

**B**âtir l'Europe de la connaissance ». Tel devrait être l'intitulé du prochain PCRD (Programme cadre de recherche et développement) qui couvrira la période 2007-2013 et qui est actuellement en cours d'élaboration dans les services de la Commission de Bruxelles. Septième du nom, il est destiné, comme ses prédécesseurs, à soutenir des projets de R&D particulièrement innovants et associant des laboratoires et des entreprises, grandes ou petites, appartenant à plusieurs Etats membres de l'Union européenne. Principe de base retenu : un financement à hauteur de 50 % du montant des dépenses engagées pour les dossiers entrant dans les quelques thématiques qui seront jugées prioritaires. Comme dans le 6<sup>e</sup> PCRD dont l'échéance est fixée à la fin de cette année, elles devraient être au nombre d'une dizaine. On évoque les nouvelles technologies de l'information, les sciences de la vie, le développement durable, les nanotechnologies, l'aéronautique, l'espace, la sûreté alimentaire, la mobilité professionnelle et l'industrie nucléaire... Avec un budget annuel prévisible de l'ordre de 10 milliards d'euros, le 7<sup>e</sup> PCRD constituera donc pour les entreprises françaises désireuses d'innover une source appréciable de financement. D'autant que les procé-



**Le 7<sup>e</sup> Programme cadre de recherche et développement couvrira la période 2007-2013.**

dures mises en place par la direction générale Recherche de la Commission pour assurer la répartition des crédits offrent un éventail de possibilités extrêmement large. Cela va de la procédure dite des projets ciblés qui vise à faire émerger de nouvelles connaissances scientifiques dans un domaine précis à celle des projets intégrés destinée à financer des programmes lourds (20 millions d'euros au moins sur une durée de trois à cinq ans) permettant d'atteindre des objectifs technologiques ambitieux en passant par celle des réseaux d'excellence dont la vocation est de renforcer l'avance technologique européenne dans un domaine de pointe. Innovation attendue à cet égard : le dispositif des Initiatives technologiques conjointes qui permettra de soutenir des partenariats de recherche publics-privés dans les domaines relevant des quelques agendas communautaires considérés comme stratégiques. Exemples : les médicaments innovants, les technologies nanoélectriques ou la pile à combustible.

A noter également que 15 % du montant total des crédits disponibles au titre du PCRD sont habituellement réservés aux projets présentés par les entreprises petites ou moyennes au sens du droit communautaire, c'est-à-dire les entreprises comptant moins de 250 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et dont le total du bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros. Deux procédures sont prévues à cet effet : les actions de recherche coopérative dans lesquelles plusieurs PME commandent ensemble des travaux d'intérêt commun à un organisme de recherche et les actions de recherche collective qui concernent des projets conduits par un groupement de PME dans le cadre d'une branche industrielle particulière. ■

### Un plan européen pour l'innovation

Publiée en janvier dernier, la cinquième édition du Tableau de bord européen de l'innovation confirme que les investissements de l'Union européenne dans la recherche restent aujourd'hui inférieurs de près d'un tiers à ceux des Etats-Unis et que cet écart ne s'est guère réduit au cours des dernières années. Telle est la raison pour laquelle la Commission de Bruxelles a présenté le 12 octobre 2005 un plan d'action préconisant une approche intégrée des politiques communautaires concernant la recherche et l'innovation dans l'ensemble des Etats membres. Organisé en quatre volets et dix-neuf mesures, il prévoit notamment une mobilisation des ressources en faveur des nouvelles technologies, une réaffectation des aides d'Etat, une amélioration des protections liées à la propriété intellectuelle et un renforcement des partenariats entre les universités et le monde industriel. Ce plan constitue une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la stratégie dite du Conseil européen de Lisbonne qui avait fixé à l'ensemble de l'Union un objectif de dépenses de R&D atteignant 3 % du produit intérieur brut à l'horizon 2010.